République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/....

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice: 55

Présents: 35 Suffrages exprimés: 48 Absents: 20 - dont POUR: 48 - dont CONTRE: Absents AVEC pouvoir 0 13 Absents SANS pouvoir 7 Nombre d'abstention(s): 0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme GIRARD Nicole Mme NALLET Christine Mme ANGELETTI Frédérique Mme GREGOIRE Sylvie M. NOUVEAU Michel Mme ARAGONES Claire Mme JEAN Amélie M. PETTAVINO Jean-Pierre M. BATOUX Philippe M. JUNIK Pascal Mme PIERI Julia M. BOREL Félix M. JUSTINESY Gérard M. RIVET Jean-Philippe M. BOURSE Etienne M. KITAEFF Richard M. ROUSSET André M. CARLIER Roland M. LE FAOU Michel Mme ROUX Isabelle M. SILVESTRE Claude M. COURTECUISSE Patrick M. LIBERATO Fabrice M. DECHER Martine M. MASSIP Frédéric M. SINTES Patrick M. DERRIVE Eric Mme MILESI Véronique M. VOURET Eric Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa Mme MONFRIN Marie-Josée

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GERAULT Jean-Pierre

M. ATTARD Alain Mme AUDIBERT Danielle Mme BASSANELLI Magali Mme BLANCHET Fabienne Mme BUCHACA Sophie Mme CATALANO-LLORDES Gaétane Mme CLEMENT Marie-Hélène Mme CRESP Delphine Mme DAUPHIN Mathilde Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse Mme PAIGNON Laurence M. SEBBAH Didier

Absents excusés :

Mme STELLA Aurore

Mme FAURE Cécile Mme MACK Marie-Thérèse Mme MARIANI-RENOUX Séverine Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents non-excusés :

M. MOUNIER Christian

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française

Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/

N° 2025-169

<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u> – Modification d'un bail commercial du Centre Tertiaire -Restaurant "Le Monde à sa porte"

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de commerce et notamment l'article L 145-5;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-126 en date du 26 septembre 2019 relative à la grille tarifaire du centre tertiaire;
- Vu la décision du président n°2022-54 en date du 6 juillet 2022 portant approbation du bail commercial ;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.

La communauté d'agglomération a signé un bail commercial avec Mme Stéphanie FIOLETTI pour la location d'un local destiné à de la restauration « Le Monde à sa porte », situé au 117 allée du Centre Tertiaire sur la commune de Lagnes.

La prise à bail a eu lieu le 16 juin 2022.

Le bail initial comporte une erreur concernant l'indexation des loyers. En effet, bien qu'il soit indexé sur l'indice des loyers commerciaux (ILC), la valeur de référence utilisée est incorrecte. Il convient donc de remplacer la valeur initiale de 133,97 par la valeur correcte de 120,61.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au bail commercial, modifiant l'article 7 du contrat.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'avenant n°1 au bail commercial du centre tertiaire de Lagnes signé avec Madame Stéphanie FIOLETTI;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au bail commercial.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

Vauch

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.